



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

RMC

Question écrite n° 4407

Texte de la question

S'agissant de l'état d'avancement du projet de privatisation de Radio Monte-Carlo, M. Laurent Dominati demande à M. le ministre de la communication de bien vouloir lui indiquer vers quelle date sera publié le cahier des charges fixant les conditions de cette privatisation, à quel moment les candidats au rachat devront déposer leurs offres et quels seront les délais dans lesquels interviendra la saisine du CSA. Il demande qu'il lui soit indiqué, à cet égard, si le CSA prendra en considération les seuils anticoncentration tels qu'ils sont actuellement fixes ou, au contraire, d'autres règles qui résulteraient de l'adoption éventuelle d'un nouveau projet de loi par le Parlement. Il souhaiterait enfin connaître le rôle qu'il a assigné, dans cette opération, à l'actuel président de la SOFIRAD ainsi que la suite qu'il entend réserver au rapport des deux experts désignés par lui.

Texte de la réponse

En l'absence d'une offre financière d'un niveau permettant la sauvegarde des intérêts patrimoniaux de l'État, le Gouvernement a décidé de suspendre la procédure de privatisation de RMC.

Données clés

Auteur : [M. Dominati Laurent](#)

Circonscription : - UDF

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 4407

Rubrique : Radio

Ministère interrogé : communication

Ministère attributaire : communication

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 26 juillet 1993, page 2161

Réponse publiée le : 28 mars 1994, page 1532